

Leçon 2.1



Tâches confiées par le mandat

Aperçu de la leçon

Objectif

Montrer l'éventail des tâches qui sont confiées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (OMP) par le Conseil de sécurité.

Pertinence

En tant que personnel de maintien de la paix, vous êtes déployés pour mettre en œuvre le mandat. Vous partagez la responsabilité de l'exécution des tâches prévues par le mandat.

Le Conseil de sécurité confie à chaque Mission de maintien de la paix des Nations Unies des tâches différentes. Ces tâches confiées par le mandat aident le pays hôte à parvenir à une paix durable. Les tâches confiées par le mandat se concentrent sur la paix et la sécurité, mais soutiennent également les partenaires dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement. Tout le personnel de maintien de la paix y contribue.

Cette leçon explique les différentes catégories de tâches confiées aux OMP. Pour bien faire votre travail et contribuer au mandat de la Mission, vous devez bien connaître toutes les tâches.

Résultats de l'apprentissage

Les apprenants pourront :

- Identifier les quatre catégories de tâches confiées par le mandat
- Énumérer des exemples de tâches confiées par le mandat qui constituent l'activité principale des OMP
- Décrire deux domaines critiques dans lesquels les OMP jouent un rôle de "soutien" limité
- Énumérer les quatre principes humanitaires

Carte des leçons

Durée recommandée de la leçon : 45 minutes au total

1 à 2 minutes par diapositive

Utiliser une activité d'apprentissage à option courte

La leçon	Pages 3-29
Commencer la leçon	Diapositives d'introduction
Activité d'apprentissage 2.1.1 : Tâches confiées par le mandat	
Aperçu des tâches confiées par le mandat	Diapositive 1-5
Activité d'apprentissage 2.1.2 : Classer les tâches par catégories	
Supervision ou contrôle de l'accord de cessez-le-feu	Diapositive 6
Fourniture d'un environnement sûr et stable	Diapositive 7
Faciliter le processus politique	Diapositive 8
Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire	Diapositives 9-11
Activité pédagogique 2.1.3 : L'espace humanitaire	
Soutenir la réduction de la pauvreté et le développement économique	Diapositive 12
Résumé	Page 30
Évaluation de l'apprentissage	Pages 31-32

La leçon



Commencer la leçon

Présentez les éléments suivants (à l'aide des diapositives d'introduction) :

- Sujet de la leçon
- Pertinence
- Résultats d'apprentissage
- Aperçu de la leçon

Adaptez la couverture du contenu de la leçon au public apprenant.

Envisagez de fournir aux participants des documents sur les tâches obligatoires et des lectures imposées. Utilisez les réponses pour évaluer le temps nécessaire pour couvrir les informations de base.

Les différentes catégories de tâches confiées par le mandat sont tirées des *opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et directives* – également connus sous le nom de "Doctrines fondamentales".

Les tâches confiées par le mandat appelées "activité principale" et "rôle de soutien" sont couvertes en détail dans cette leçon. Les tâches confiées par le mandat appelées "activités de consolidation de la paix" sont traitées en détail dans une leçon distincte, la Leçon 2.2. Chaque tâche confiée par le mandat sous l'appellation "thème transversal" fera l'objet d'une leçon distincte afin de couvrir ces thèmes de manière approfondie. En effet, les thèmes transversaux sont des priorités, et ils relèvent du travail et de la responsabilité de chacun.

La couverture de chaque tâche confiée par le mandat suit le même schéma : une brève déclaration introductive suivie de :

- Définitions
- Contributions de l'OMP
- Rôles des composantes de la Mission

Utilisez cette structure standard lorsque vous présentez et posez des questions.

Activité d'apprentissage

2.1.1

Tâches confiées par le mandat

MÉTHODE

Relier les images aux définitions correspondantes

OBJECTIF

Approfondir la compréhension des tâches confiées par le mandat et effectuées par les composantes de la Mission

DURÉE

Option courte : 10 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

Option plus longue : 25 minutes

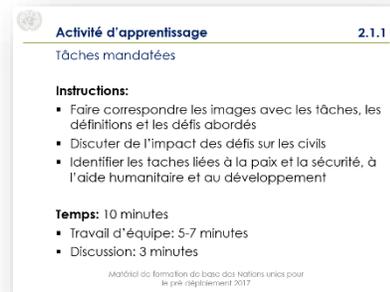
- Introduction : 3 minutes
- Groupes de table : 10 minutes
- Rapports : 10 minutes
- Résumé : 2 minutes

INSTRUCTIONS

- Faire correspondre les images avec les tâches, les définitions et les défis abordés
- Discuter de l'impact des défis sur les civils
- Identifier les tâches liées à la paix et à la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement

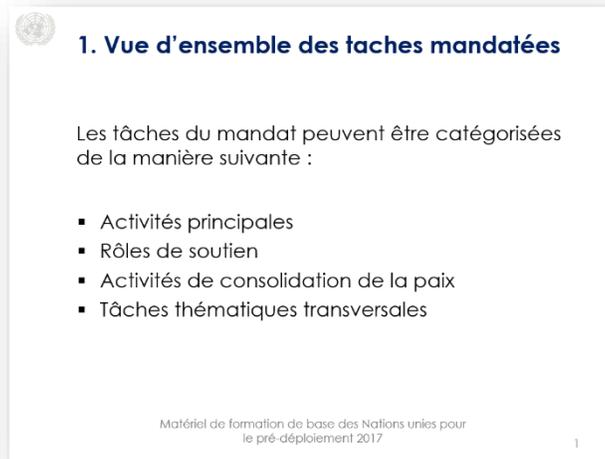
RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Réponses aux questions de la discussion
- Support d'activité
- Photos (1-16 de l'Activité d'apprentissage 1.1.2)



Aperçu des tâches confiées par le mandat

Diapositive 1



Message clé : L'éventail des tâches assignées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est considérablement élargi en réponse à l'évolution des modes de conflit et pour répondre au mieux aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Chaque OMP est différente. L'éventail des tâches confiées par le mandat par le Conseil de sécurité peut être catégorisé de la manière suivante :

- **Activités principales**
- **Rôles de soutien**
- **Activités de consolidation de la paix**
- **Tâches thématiques transversales**

Activité d'apprentissage

2.1.2

Classement des tâches par catégories

MÉTHODE

Échange d'idées

OBJECTIF

Amener les participants à comprendre les différentes catégories de tâches confiées par le mandat

DURÉE

Option courte : 5 minutes

- Échange d'idées : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes

Option plus longue : 15 minutes

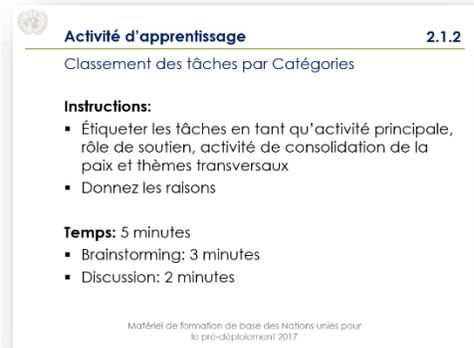
- Échange d'idées : 5-7 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

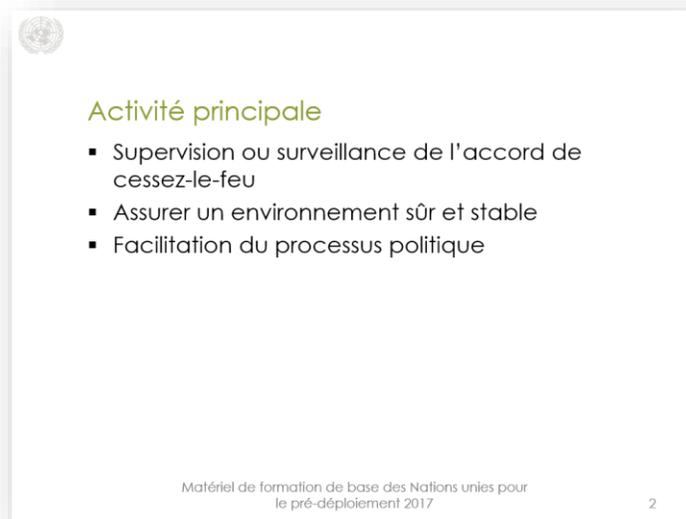
- Indiquez si les tâches relèvent d'activités principales, de rôles de soutien, d'activités de consolidation de la paix ou de thèmes transversaux
- Justifiez ces choix

RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage



Diapositive 2



Message clé : Le Conseil de sécurité donne aux opérations de maintien de la paix des fonctions essentielles à remplir. Ces fonctions essentielles sont également connues sous le nom de "core business" ou "activités principales".

Les tâches qui font partie de l'activité principale sont les suivantes :

- Supervision ou suivi de l'accord de cessez-le-feu
- Mise en place d'un environnement sûr et stable
- Faciliter le processus politique

Diapositive 3



Message clé : Un catalyseur permet d'accélérer une réaction chimique. Le Conseil de sécurité ordonne souvent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de jouer un rôle de *catalyseur* dans les activités essentielles de consolidation de la paix.

Différents partenaires aident un pays hôte à l'issue d'un conflit. L'ONU rassemble et coordonne le soutien au pays hôte dans les domaines clés de la consolidation de la paix.

Les premières activités de consolidation de la paix sont confiées par le mandat en priorité aux OMP. Elles permettent de prévenir davantage de conflits et de soutenir une paix durable :

- Lutte antimines – y compris le déminage
- Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des anciens combattants
- Réforme du secteur de la sécurité (RSS)
- Activités liées à l'État de droit (RoL) – y compris le travail judiciaire et pénitentiaire
- Assistance électorale
- Soutien au rétablissement et à la consolidation de l'autorité de l'État

Diapositive 4



Message clé : Il existe deux domaines critiques dans lesquels les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle de soutien plus limité :

- Assistance humanitaire
- Reprise et développement socioéconomiques

Les OMP sont limitées dans ces domaines en raison de leur mandat, de leur capacité et de leurs ressources. Elles aident plutôt les partenaires onusiens et non onusiens. Ces partenaires ont des mandats spécifiques "humanitaires" et "de développement".

Le personnel de maintien de la paix contribue indirectement à l'acheminement de l'aide humanitaire en assurant un passage sûr et un environnement sécurisé pour les partenaires humanitaires. Le personnel de maintien de la paix ne fournit pas d'aide humanitaire directement.

Dans le domaine du développement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies coordonnent et soutiennent les partenaires des équipes de pays des Nations Unies (UNCT) dans le cadre de projets qui traitent de la pauvreté et du développement durable. Les Projets à impact rapide (QIP) peuvent donner un coup de fouet à la reprise. Le PNUD et d'autres partenaires en sont les chefs de file.

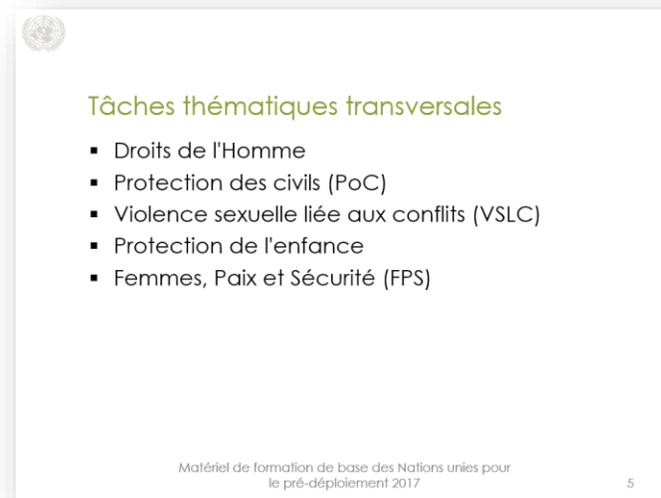


Demandez aux participants pourquoi les opérations de maintien de la paix de l'ONU apportent un soutien sans pour autant être chef de file dans ces deux domaines. Réponse : Ils sont déjà "sur le terrain" et ont des connaissances dans ce domaine. Quelques raisons :

- **D'autres entités des Nations Unies sont chef de file :** respect des limites organisationnelles, être un bon partenaire de l'équipe de pays des Nations Unies. OCHA est le chef de file en matière de coordination humanitaire. Le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP sont chefs de file en matière de développement.
- **Capacités et ressources :** Les États membres ne donnent pas d'argent au maintien de la paix pour ce travail, et les Missions n'ont ni l'expertise ni les fonds nécessaires.
- **Les humanitaires doivent protéger l'espace humanitaire :** ils restent neutres afin de ne pas courir de risques ou de ne pas se voir refuser l'accès aux personnes dans le besoin.
- **Mandats spécifiques :** Les OMP ont un mandat "paix et sécurité". Elles sont liées aux mandats "humanitaire" et "développement" des différents partenaires.

L'objectif est de faire réfléchir les participants aux raisons des accords de maintien de la paix, et pas seulement d'absorber les faits. Le maintien de la paix est complexe. Les événements se déroulent à différents niveaux. Plus le personnel de maintien de la paix comprend comment les choses fonctionnent à différents niveaux, plus il peut être efficace sur le terrain.

Diapositive 5



Message clé : Par le mandat, le Conseil de sécurité confie également aux OMP certaines tâches transversales.

Les tâches thématiques transversales sont :

- Droits de l'homme – protection et promotion
- Femmes, paix et sécurité – égalité des sexes
- Protection des civils
- Violence sexuelle liée aux conflits – prévention et réponse
- Protection de l'enfance



Ceci clôt la présentation générale des tâches confiées par le mandat dans le domaine du maintien de la paix. Les quatre catégories sont importantes à connaître pour le personnel de maintien de la paix car elles organisent tout le travail de la Mission. Prenez le temps de vous assurer qu'ils/elles apprennent la vue d'ensemble. En fonction du temps disponible, envisagez ces possibilités :

- *Utilisez la diapositive avec quatre catégories de tâches confiées par le mandat ou écrivez-les sur un tableau. Demandez à des groupes de réfléchir à autant de points que possible en 5 à 10 minutes. Prenez un point de chaque table et faites plusieurs tours. Précisez les questions en ajoutant les informations manquantes.*
- *Divisez les apprenants en quatre groupes. Placez-les à différents "postes" dans la salle, un devant chaque mur. Attribuez à chaque groupe l'une des quatre catégories de tâches confiées par le mandat. Donnez-leur des feuillets, du ruban adhésif ou des épingles et des stylos. L'exercice est rapide – cinq à huit minutes. Les groupes de travail doivent noter tout ce dont les gens se souviennent dans ce domaine. Les nouveaux groupes doivent lire les points notés et en ajouter s'ils le peuvent. Répétez l'exercice jusqu'à ce que les groupes aient fait le tour des autres groupes. Récapitulez rapidement les points principaux.*

- *Autre possibilité : faire cet exercice avant la leçon, dans le cadre de l'évaluation des besoins d'apprentissage.*

Supervision ou contrôle de l'accord de cessez-le-feu

Diapositive 6

2. Rôles et responsabilités d'une OMP
Supervision ou surveillance de l'accord de cessez-le-feu

- **Accord de cessez-le-feu** : fait référence à une interruption temporaire de la guerre ou des conflits armés pendant une période convenue ou dans une zone limitée
- **Contrôle des accords de cessez-le-feu** : implique des efforts de récolte de l'information de conformité avec un accord
- **Les OMP de l'ONU** veillent à ce que les parties n'exploitent pas les cessez-le-feu pour gagner un avantage militaire

▪ **Activité principale**

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 6

Message clé : La "supervision" ou le "contrôle" des accords de cessez-le-feu est un exemple d'activité principale des OMP.

Un accord de cessez-le-feu est un type d'accord de paix qui fait référence à une cessation temporaire de la guerre ou de tout conflit armé pendant une période de temps convenue ou dans une zone limitée.

Chaque partie accepte de suspendre les actions agressives sans faire de concessions. Il s'agit d'accords militaires, conçus pour empêcher les parties belligérantes de poursuivre des actions militaires pendant que des négociations politiques trouvent une solution plus durable.

Les accords de cessez-le-feu sont fragiles et de courte durée. D'autres accords doivent suivre rapidement si l'on veut que le cessez-le-feu tienne.

Le suivi des accords de paix implique des actions menées par une tierce partie pour recueillir des informations sur le respect ou la "conformité" d'un accord. La surveillance se fait en deux étapes :

- **Observation** : surveillance passive et inspection des actions des parties surveillées.
- **Vérification** : juger du respect des termes de l'accord de paix. La vérification ne se limite pas à l'observation, elle consiste également à juger du respect des conditions et à signaler les violations.

Le suivi des accords de cessez-le-feu est crucial pour le processus de paix. Les parties à un conflit ne peuvent conclure des accords de paix plus formels que par la coopération. Un faible niveau de communication et de confiance peut mettre à mal un accord de paix. Le contrôle du cessez-le-feu et d'autres accords de paix contribue à instaurer la confiance et la communication à un moment où la communication et la confiance sont faibles. Cela renforce les conditions d'une paix durable.

Rôles

Le contrôle des accords de cessez-le-feu est le but premier des opérations traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies. Les mêmes tâches de surveillance et de vérification peuvent être requises dans le cadre d'un maintien de la paix multidimensionnel des Nations Unies.

Les OMP :

- Surveillent et rendent compte du respect par les parties de leurs engagements en matière de cessez-le-feu ou de zone démilitarisée
- Enquêtent sur les plaintes pour violation.

Elles rassurent les parties au conflit car elles empêchent que d'autres n'exploitent le cessez-le-feu à des fins militaires.

La composante militaire dirige la supervision ou le contrôle d'un accord de cessez-le-feu.

Militaire : La principale tâche de maintien de la paix de la composante militaire peut consister à contrôler et à superviser, à observer et à faire rapport sur un arrangement militaire, tel qu'une trêve ou un accord de cessez-le-feu, ainsi qu'une zone démilitarisée ou une zone tampon.

Les tâches militaires comprennent :

- **Observation, surveillance et rapports** : utilisation de postes d'observation fixes, patrouilles régulières, survols, inspections et enquêtes sur les violations présumées – avec l'accord des parties au conflit
- **Supervision du cessez-le-feu et soutien à la vérification**
- **Interposition comme tampon et mesure de renforcement de la confiance**

L'interposition place une présence militaire de l'ONU entre les parties belligérantes afin de prévenir les hostilités. Elle peut conduire à la création de zones tampons ou de séparation, dans lesquelles seul le personnel des Nations Unies est autorisé à circuler. Les zones tampons et de séparation obligent les parties à se retirer. Dans certaines situations, les parties peuvent convenir de zones exemptes d'armes de part et d'autre de la zone tampon. Cela contribue à réduire les tensions et à accroître la confiance.

Les civils : Les composantes civiles peuvent collaborer avec les militaires dans ces tâches essentielles. Il s'agit par exemple des Chargés des affaires politiques et des Conseillers en matière d'égalité des sexes.

UNPOL : La composante policière de l'OMP apporte parfois son aide en tant qu'observateur. Par exemple, la surveillance de la zone tampon dans le cadre de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Fourniture d'un environnement sûr et stable

Diapositive 7

 **Assurer un environnement sûr et stable**

- Un environnement sûr est généralement une condition préalable à la progression de plusieurs éléments des accords de paix
- **Les OMP de l'ONU** permettent de combler les carences de sécurité/d'ordre public et, par conséquent, jouent un rôle essentiel dans la sécurisation du processus de paix et la création d'un environnement sûr pour les acteurs humanitaire et du développement
- Rôle principal de la composante militaire
- **Activité principale**



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 7

Message clé : La "fourniture d'un environnement sûr et stable" est un exemple d'activité principale des OMP.

La sécurité publique fait référence à la sécurité physique des personnes face à la menace de violence. La sécurité publique protège les personnes, les biens et les institutions de l'État contre les menaces d'agression physique. Il en résulte un environnement sûr et stable.

Assurer la sécurité et maintenir l'ordre public est le rôle de l'État hôte. La police, les services de répression et de renseignement sont les principaux responsables. L'armée joue également un rôle important.

Les suites d'un conflit violent – en particulier un conflit interne – constituent un environnement très difficile. La capacité de l'État à assurer la sécurité des personnes et à maintenir l'ordre public est souvent faible. La violence peut se poursuivre dans certaines parties du pays hôte. Les lignes ethniques, religieuses et régionales peuvent diviser la société. De graves violations des droits de l'homme peuvent avoir été commises pendant le conflit. Ces évolutions compliquent la réconciliation nationale.

La sécurité est généralement une condition préalable à d'autres éléments clés des accords de paix :

- Retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays
- Désarmement et démobilisation des ex-combattants
- Libre circulation des personnes et des biens
- Acheminement de l'aide humanitaire.

Rôles

Les OMP traditionnelles et multidimensionnelles sont nécessaires pour assurer un environnement sûr et stable. À la suite d'un conflit intra-étatique, **il y a souvent un vide en matière de sécurité et d'ordre public** dans le pays. Il arrive que des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles doivent **aider à combler ce vide** pendant une courte période, lorsqu'un État est incapable de remplir ce rôle, et seulement jusqu'à ce que l'autorité de l'État soit rétablie.

Les OMP doivent :

- Soutenir les services répressifs nationaux
- Assurer la sécurité des principales installations gouvernementales, des ports et des autres infrastructures vitales
- Établir les conditions de sécurité nécessaires à la libre circulation des personnes, des biens et de l'aide humanitaire
- Fournir une assistance à la lutte antimines

En fournissant un environnement sûr et stable, les OMP :

- Contribuent à sécuriser les processus de paix
- Permettent à une Mission de remplir d'autres parties de son mandat
- Veillent à ce que les partenaires puissent travailler dans un environnement sûr – Nations Unies, partenaires nationaux, humanitaires et de développement.

La composante militaire joue un rôle de premier plan dans la mise en place d'un environnement sûr et stable.

Militaire : Cette tâche est la fonction principale de la composante militaire d'une Mission. La composante militaire assure un environnement sûr et sécurisé pour que l'ONU et les autres partenaires puissent faire leur travail. Cette tâche est particulièrement importante pour l'ONU et les autres partenaires :

- Sûreté et sécurité de la Mission et de son personnel
- Protection des civils, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), les réfugiés et les humanitaires

Militaire et UNPOL : les Unités de police constituées (FPU) peuvent travailler avec la composante militaire pour assurer un environnement sûr. Tâches :

- Assurer une présence visible et dissuasive
- Contrôler les mouvements et l'accès par des points de contrôle
- Fournir des escortes armées pour la sécurité et pour faciliter l'accès
- Mener des opérations de bouclage et de fouille
- Contrôler les foules
- Confisquer les armes.

Les composantes militaires et policières assument le rôle de l'État pour **assurer la sécurité et maintenir l'ordre public en cas de vide**. Dans le même temps, les composantes militaire et policière renforcent la capacité de l'État hôte à assurer la sécurité en renforçant les capacités des services militaires et de police nationaux.

Les civils : Le renforcement de la capacité de l'État à assurer la sécurité doit se faire dans le plein respect de l'État de droit et des droits de l'homme. Les unités civiles contribuent à la mise en place des structures nationales de l'armée, de la police et du gouvernement. Voici quelques exemples d'unités civiles :

- Réforme du secteur de la sécurité (SSR)
- État de droit (RoL)
- Droits de l'homme

Au fur et à mesure de l'émergence de structures militaires, policières et gouvernementales nationales légitimes et compétentes, celles-ci prennent de plus en plus le relais de la Mission en matière de sécurité et d'ordre public.

Faciliter le processus politique

Diapositive 8

 **4. Facilitation du processus politique**

- **Processus politique** : Étapes permettant de mettre fin au conflit, de maintenir la paix – impliquant des négociations et des accords de paix
- Les **OMP de l'ONU** facilitent le processus politique en favorisant le dialogue et la réconciliation, et pour soutenir l'établissement d'institutions de gouvernance légitimes et efficaces
- Important pour un règlement durable ou des solutions politiques à long terme
- **Activité principale**



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 8

Message clé : Faciliter le processus politique est un exemple d'activité principale des OMP.

Un **règlement politique** ou "solution politique" est un accord sur la manière de mettre fin à un conflit ou de maintenir la paix. Un règlement politique peut également être une compréhension commune de la manière dont le pouvoir politique sera organisé en structures étatiques. Dans ce dernier cas, le règlement politique est lié à la construction de l'État.

Le **processus politique** est la série d'étapes permettant de parvenir à un règlement politique. Il implique des négociations de paix et des accords de paix.

Faciliter signifie « rendre plus facile ».

Il est important de soutenir le processus politique pour des règlements durables et des solutions politiques à long terme aux conflits violents.

Rôles

Normalement, les OMP traditionnelles **NE JOUENT PAS** un rôle direct dans les efforts politiques visant à résoudre les conflits. Les OMP multidimensionnelles **JOUENT** généralement un rôle direct.

Les OMP **facilitent le processus politique** en :

- Promouvant le dialogue et la réconciliation
- Soutenant la mise en place d'institutions de gouvernance légitimes et efficaces

L'objectif du maintien de la paix des Nations Unies n'est pas seulement de maintenir la paix, mais d'assurer une paix durable.

La composante civile s'occupe principalement de faciliter le processus politique.

Les efforts d'une OMP peuvent inclure :

- Offrir ses bons offices aux parties à un accord de paix
- Faciliter un processus politique par la médiation
- Assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les parties au processus de paix, leurs chaînes de commandement respectives et la communauté internationale
- Promouvoir le dialogue politique national
- Soutenir les processus politiques inclusifs
- Faciliter la consultation des populations locales et de la société civile afin d'accroître leur contribution aux processus et discussions nationaux
- Soutenir la réconciliation
- Soutenir la mise en place d'institutions de gouvernance légitimes

Les responsabilités des dirigeants de la Mission comprennent l'engagement politique et le plaidoyer auprès des partis pour soutenir le processus politique.

Affaires politiques : L'unité des affaires politiques dirige les opérations :

- La compréhension de la dynamique des conflits armés qui a créé le besoin d'une OMP
- Suivre l'évolution de ces dynamiques
- Développer des stratégies pour aider les parties en conflit à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques

L'unité Affaires politiques établit et maintient les principaux contacts d'une Mission avec les parties à un conflit. Elle recueille des informations, résout les conflits et répond aux demandes de renseignements.

L'unité Affaires politiques développe des relations avec les parties au conflit et d'autres partenaires clés - par exemple, l'ONU au sens large, les diplomates, les organisations internationales et régionales, les groupes de la société civile et les dirigeants.

Affaires civiles : Les Chargés des affaires civiles assurent la liaison avec les communautés et les autorités locales. Ils/elles représentent la Mission dans ce rôle et sont actifs dans le soutien des conditions sociales et civiques pour la paix. Ils/elles encouragent l'engagement et la confiance des populations locales dans un processus de paix. Les Chargés des affaires civiles organisent des réunions entre les groupes d'intérêt, s'adressent à différentes parties de la société et travaillent avec les groupes de la société civile.

Composante militaire : L'expertise militaire est essentielle à la bonne conduite du rétablissement de la paix et des négociations de paix dans les situations de conflit armé. Les officiers militaires peuvent apporter un soutien technique aux médiateurs politiques dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies traditionnelles et multidimensionnelles. Ils fournissent des conseils sur :

- Modalités pratiques de suivi des accords de cessez-le-feu
- Établir la possibilité de propositions pour l'utilisation de la capacité militaire
- Déterminer l'adéquation des arrangements militaires pour :
 - Zones exemptes d'armes et démilitarisées
 - Zones de séparation
 - Exigences pour un désarmement et une démobilisation efficaces des ex-combattants

Composantes militaire et policière : en fournissant un environnement sécurisé, les composantes militaires et policières rendent le processus de paix possible.

Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire

Diapositive 9

 **5. Faciliter la livraison de l'aide humanitaire**

- **Aide humanitaire** : aide et action visant à sauver des vies, alléger les souffrances, maintenir et protéger la dignité humaine pendant et après les crises d'origine humaine et les catastrophes naturelles
- Cela inclut les fournitures de base d'eau potable, de nourriture, d'abris, de soins médicaux, de protection et d'assistance aux réfugiés et Personnes Déplacées Intérieures (PDI)
- **Les OMP de l'ONU facilitent la livraison**
- **Rôle de soutien**



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 9

Message clé : L'aide humanitaire est une aide et une action qui permet de :

- Sauver des vies
- Atténuer la souffrance
- Préserver et protéger la dignité humaine

Les OMP jouent un rôle de soutien plus limité dans l'aide humanitaire.

Une **catastrophe humanitaire** suppose des pertes en vies humaines, des populations déplacées, des communautés incapables de s'occuper d'elles-mêmes et de grandes souffrances. Les catastrophes humanitaires peuvent se produire n'importe où, n'importe quand. La cause peut être une catastrophe naturelle (telle qu'une inondation, une sécheresse, un tremblement de terre) ou un conflit violent.

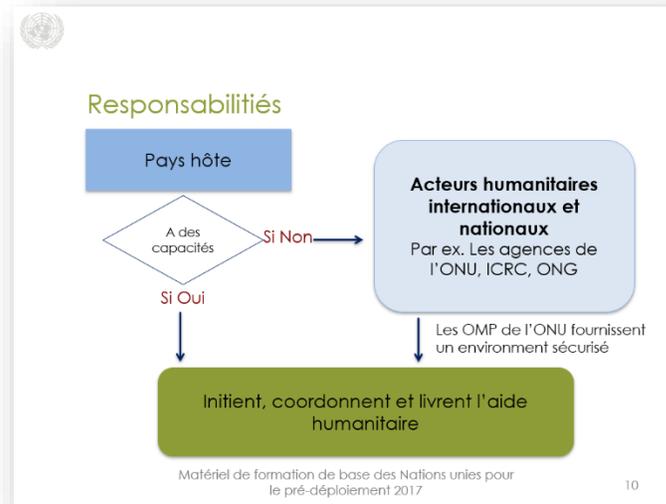
Pendant et après les catastrophes naturelles et les conflits, la communauté internationale fournit une assistance humanitaire pour aider au rétablissement et à la réhabilitation.

L'aide humanitaire comprend :

- **Produits de base – eau potable et nourriture**
- **Abris rudimentaires**
- **Soins médicaux**
- **Protection et assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI)**

Le travail humanitaire tente également de prévenir les catastrophes et de renforcer la préparation.

Diapositive 10



Message clé : Les OMP des Nations Unies n'ont pas pour mandat de fournir une aide humanitaire directe. Elles ont pour mandat de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Rôles

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies **facilitent l'acheminement** de l'aide humanitaire. Elles **ne fournissent pas d'aide humanitaire directement**. L'aide humanitaire directe est le rôle des autres partenaires qui sont responsables du travail humanitaire.



Rappelez aux apprenants le contenu sur les partenaires des Missions, présentés dans le Module 1.

Pays hôte : Le gouvernement du pays hôte est le premier responsable de l'aide humanitaire sur son territoire. Il peut mettre en place un ministère ou un groupe de travail au niveau central pour coordonner le travail humanitaire entre les différents partenaires. Il peut également autoriser des fonctionnaires du gouvernement au niveau régional à coordonner les activités et à participer à des réunions de coordination avec les humanitaires.

ONG internationales ou nationales : Lorsqu'un pays est confronté à une situation d'urgence, les besoins peuvent être trop importants pour une seule agence. Les besoins en aide humanitaire peuvent être plus importants que ce que le gouvernement hôte peut coordonner. Si un pays hôte n'a pas les capacités nécessaires, les acteurs humanitaires internationaux et nationaux assumeront ces rôles.

CICR : Les acteurs humanitaires internationaux comprennent également le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le CICR est un acteur humanitaire neutre, indépendant et impartial.

ONU : L'ONU soutient la coordination gouvernementale du travail humanitaire par le biais de trois mécanismes :

- **OCHA**
- **Le Coordinateur humanitaire des Nations Unies (HC) et l'Équipe humanitaire de pays (HCT)**
- **Les "Clusters" ou groupes de travail.**

L'objectif est de faire en sorte que les agences humanitaires des Nations Unies et les acteurs humanitaires travaillent efficacement ensemble, avec le gouvernement hôte et d'autres partenaires.

OCHA : Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) dirige l'aide humanitaire des **Nations Unies**. L'objectif d'OCHA est d'aider à sauver des vies, à réduire la souffrance et à rétablir les moyens de subsistance en réduisant la vulnérabilité aiguë grâce à une action humanitaire bien coordonnée. L'OCHA a cinq fonctions principales :

- Coordination
- Plaidoyer
- Gestion de l'information
- Élaboration des politiques
- Financement humanitaire

Coordinateur humanitaire des Nations Unies (HC) : Le **HC** gère les opérations humanitaires des Nations Unies dans le pays. Dans les Missions intégrées de maintien de la paix des Nations Unies, le DSRSG peut avoir une triple casquette de coordinateur résident des Nations Unies et de coordinateur humanitaire des Nations Unies (DSRSG/RC/HC). Le Plan d'action humanitaire commun des Nations Unies (CHAP) rassemble en un seul document de planification les avantages comparatifs des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

Équipe humanitaire de pays (HCT) : La **HCT** est l'organisme de coordination qui s'occupe des questions d'urgence et des questions humanitaires. Ces questions comprennent la préparation et la réponse. **Le HC est à la tête de la HCT**. Le HC coordonne la réponse et les opérations d'urgence et humanitaires avec d'autres partenaires par l'intermédiaire du HCT. Le HCT comprend :

- L'UNCT
- ONG internationales et locales
- Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – notamment le CICR
- Institutions financières internationales (IFI)

"Clusters" ou groupes de travail : Il s'agit de personnes issues de toutes les agences humanitaires travaillant dans un secteur - agences des Nations Unies, du gouvernement et des ONG. Les Clusters couvrent les domaines suivants : éducation, santé, logistique, protection, abris, télécommunications, eau et assainissement. Le personnel des Nations Unies, y compris le personnel de maintien de la paix, peut participer aux réunions des

clusters afin de s'assurer que leur travail est correctement coordonné avec celui des humanitaires.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire en offrant un environnement sûr et stable. Cette tâche est la fonction principale de la composante militaire.

Les OMP :

- Contribuer à établir la sécurité nécessaire à l'acheminement de l'aide humanitaire
- Prendre en compte les besoins spécifiques des réfugiés, des personnes déplacées, des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées
- Créer les conditions nécessaires au retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées

Composante militaire : La composante militaire fournit :

- Un environnement sûr pour permettre aux humanitaires de fournir l'aide avec succès
- Sécurité et protection des opérations d'aide humanitaire

Les tâches peuvent impliquer :

- Garantir la liberté de circulation
- Fournir des escortes armées aux convois humanitaires
- Protection du personnel humanitaire et des sites de stockage

La composante militaire n'est pas structurée, formée ou financée pour fournir une aide humanitaire. C'est une tâche qui incombe aux civils tels que les acteurs humanitaires et les ONG indépendantes, internationales et locales.

Composante policière (UNPOL) : La composante police contribue au développement de la police de proximité dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées.



Dans le Module 1 était présenté le travail humanitaire. Demandez aux participants de se souvenir des informations. Notez les points sur un tableau. Posez la question suivante : Quels sont les quatre principes humanitaires ? Pourquoi le travail humanitaire doit-il être visiblement séparé du maintien de la paix ?

Diapositive 11



Message clé : "L'espace humanitaire" est également connu sous le nom de "environnement opérationnel humanitaire". Il s'agit d'un environnement où la réception de l'aide humanitaire est indépendante de l'action militaire et politique. Les acteurs humanitaires doivent maintenir une distinction claire entre eux et les structures politico-militaires pour assurer la sécurité du personnel et la faisabilité de leurs actions.

Les acteurs humanitaires doivent conserver un niveau élevé d'indépendance visible vis-à-vis des structures politico-militaires, telles que les OMP.

Une distinction claire doit être établie entre les deux :

- **Actions à motivation politique** visant à mettre fin aux conflits et à progresser vers la paix et le développement
- Une **aide humanitaire apolitique** visant à sauver des vies, à alléger les souffrances et à maintenir ou à rétablir la dignité des personnes touchées par un conflit

Le maintien de cette distinction – ou "espace humanitaire" – contribue à garantir aux agences humanitaires un accès sûr et sécurisé dans toute une zone de conflit.

Le CICR et l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté quatre principes humanitaires (résolutions 46/182 et 58/114). L'"Espace humanitaire" est créé par le respect des quatre principes humanitaires : humanité, neutralité, impartialité et indépendance.

- **L'humanité** : S'attaquer à la souffrance humaine où qu'elle se trouve. Les plus vulnérables bénéficient d'une attention particulière : les enfants, les femmes et les personnes âgées. Respecter et protéger la dignité et les droits de toutes les victimes est une responsabilité partagée.
- **Neutralité** : Fournir une aide humanitaire :
 - Sans engagement dans les hostilités
 - Sans prendre parti dans les controverses
- **Impartialité** : Fournir une aide humanitaire sans discrimination. L'origine ethnique, le sexe, la nationalité, les opinions politiques, la race, la religion, la couleur – aucun de ces points ne doit être pris en compte. Ce sont les besoins qui doivent guider le soulagement de la souffrance et la priorité doit être accordée aux cas de détresse les plus urgents.
- **Indépendance** : L'action humanitaire doit être indépendante. Elle ne s'inscrit dans aucun autre objectif – politique, économique ou militaire.

Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies **doit comprendre et respecter les principes humanitaires** et "l'espace humanitaire".

Utilisation des Ressources militaires et de la protection civile (MCDA) pour soutenir les activités humanitaires des Nations Unies

La composante militaire dispose souvent de moyens et de capacités utiles aux efforts humanitaires, tels que le transport, le génie et le soutien logistique. Ces ressources militaires peuvent être utilisées pour soutenir le travail humanitaire. La composante militaire peut également être sollicitée pour fournir directement un soutien vital lorsque l'environnement sécuritaire empêche l'accès humanitaire à certaines zones. Cela ne s'appliquerait que jusqu'à ce que l'accès humanitaire soit rétabli en toute sécurité.

Dans un conflit armé ou dans des environnements à haut risque, l'utilisation de ressources militaires pour soutenir l'action humanitaire devient compliquée. Les complications augmentent si les acteurs militaires sont parties à un conflit.

La composante militaire de la Mission doit chercher à préserver l'impartialité, la neutralité et l'indépendance opérationnelle des humanitaires et de leur travail. L'utilisation de ressources militaires pour des tâches humanitaires doit être coordonnée par une autorité civile appropriée, et dans le cadre d'un plan coordonné de secours d'urgence.

Des orientations sont également fournies dans les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile à l'appui des activités humanitaires des Nations Unies dans les situations d'urgence complexes (Directives MCDA).

Projets à impact rapide (QIP)

Les OMP mettent souvent en œuvre de petits projets. Ces QIP bénéficient à la population locale. Ils prennent différentes formes, telles que la reconstruction des infrastructures et l'emploi à court terme.

Les QIP renforcent la confiance dans une Mission, un mandat et un processus de paix plus large. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies les utilisent pour soutenir les objectifs de la Mission en renforçant la confiance dans le mandat de la Mission et le processus de paix. Ils ne se substituent pas à l'aide humanitaire ou au développement.

Les acteurs humanitaires peuvent avoir des inquiétudes quant aux projets présentés comme humanitaires, alors qu'ils servent principalement des priorités politiques, sécuritaires ou de reconstruction. Cette préoccupation s'applique aux QIP, aux projets de coordination civilo-militaire (CIMIC), aux activités "du cœur et de l'esprit", ainsi qu'aux projets de sécurité ou de reconstruction.

La coordination et la consultation avec les acteurs humanitaires sont essentielles.

Coordination civilo-militaire

Une coordination civilo-militaire efficace et cohérente est cruciale pour le respect des principes humanitaires et de l'"espace humanitaire". Il existe un risque de lignes floues entre les activités politico-militaires et les opérations humanitaires. La coordination et la consultation entre les acteurs humanitaires militaires et civils contribuent à maintenir la distinction.

Deux forums parallèles existent pour la **coordination civilo-militaire des Nations Unies**. Tous deux ont des fonctions **complémentaires** :

- UN-CMCoord (dirigé par OCHA)
- UN-CIMIC (dirigé par la composante militaire d'une OMP).

UN-CMCoord relie la **composante militaire de la Mission aux acteurs humanitaires et de développement**. Elle promeut le respect des principes humanitaires. **Elle est dirigée par OCHA**. Le bureau de terrain d'OCHA peut comprendre des officiers UN-CMCoord pour renforcer les relations entre la communauté humanitaire, la composante militaire d'une OMP et les autres forces militaires du pays hôte.

L'**UN-CIMIC** relie **les militaires aux composantes civiles de la Mission**. Elle soutient les objectifs de la Mission. L'objectif de la coordination civilo-militaire est d'améliorer l'efficacité globale de la Mission entre les composantes civiles, policières et militaires. La composante militaire d'une OMP peut également avoir un officier de l'UN-CIMIC parmi les officiers d'état-major au quartier général de la Mission. Les officiers UN-CIMIC sont le premier point d'entrée dans l'armée pour les civils et la police. Ils assurent la

compréhension mutuelle entre les composantes et mettent en œuvre des actions basées sur un cadre/processus approprié convenu.

Les officiers UN-CIMIC doivent passer par le UN-CMCoord pour entrer en contact avec les partenaires humanitaires et de développement.

Activité d'apprentissage

2.1.3

"Espace humanitaire"

MÉTHODE

Jeu de rôle, scénarios, petits groupes

OBJECTIF

Appliquer et approfondir la compréhension des principes humanitaires et de l'"espace humanitaire".

DURÉE

15 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

- Vous êtes travailleur humanitaire
- Examinez la photo et le scénario
- Comment la Mission peut-elle aider à relever ces défis ?
- Discuter de l'importance de l'"humanité", de la "neutralité", de l'"impartialité" et de l'"indépendance".

RESSOURCES

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Réponses aux questions
- Scénario
- Scénario avec photo

Activité d'apprentissage 2.1.3

"L'Espace Humanitaire"

Instructions:

- Vous êtes un travailleur humanitaire
- Prenez connaissance de la photo et du scénario
- Comment la mission peut-elle aider à relever les défis ?
- Discuter de l'importance de l'"humanité", de la "neutralité", de l'"impartialité" et de l'"indépendance".

Temps: 15 minutes

- Travail d'équipe: 5-7 minutes
- Discussion: 5-7 minutes

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017

Learning Activity 2.1.3

Scenario

You are a humanitarian worker. A city is under siege. How can the mission help with the challenges?



UN Core Pre-Deployment Training Materials 2016

Soutenir la réduction de la pauvreté et le développement économique

Diapositive 12



6. Soutenir la réduction de la pauvreté et le développement économique

- **Réduction de la pauvreté** : Directives « pro-pauvres » et directives visant à stimuler la croissance économique, prélever des impôts et réduire indirectement la pauvreté
- L'éradication de la pauvreté est indispensable pour assurer une paix et un développement durable
- L'OMP coopère avec les partenaires nationaux, l'Equipe Pays des Nations-Unies et les partenaires externes
- **Rôle de support**




Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017

12

Message clé : Le redressement et le développement socioéconomiques sont essentiels à la réalisation d'une paix durable. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle de soutien plus limité dans ce domaine. Elles coopèrent et se coordonnent avec les partenaires de la Mission.

Il n'existe pas de consensus international pour mesurer la pauvreté. En termes purement économiques, on parle de **pauvreté monétaire** lorsque le revenu d'une famille n'atteint pas un seuil national, différent d'un pays à l'autre. La norme internationale de l'**extrême pauvreté** est la possession de **moins de 1,90 \$ par jour** selon la Banque mondiale.

Le **développement économique** est un processus qui influence la croissance économique et la restructuration d'une économie **afin d'améliorer le bien-être économique** des individus et des communautés. Il s'agit généralement de la création d'emplois et de richesses, et de l'amélioration de la qualité de vie.

Les politiques qui **visent à stimuler la croissance économique et à augmenter les revenus** contribuent à une réduction durable de la pauvreté. Exemples de telles politiques :

- Promouvoir le commerce, l'investissement, le développement industriel et les infrastructures
- Fournir un "environnement favorable" à la croissance économique, par exemple par la réglementation et l'accès au financement.

Cependant, la pauvreté n'est pas seulement économique. La pauvreté est également sociale, politique et culturelle. Elle porte atteinte aux droits de l'homme :

- **Droits économiques** : travailler et avoir un revenu suffisant

- **Droits sociaux** : accès aux soins de santé et à l'éducation
- **Droits politiques** : liberté de pensée, d'expression et d'association
- **Droits culturels** : préserver son identité culturelle et participer à la vie culturelle d'une communauté

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont des objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté, fixés par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en septembre 2000. Les **Objectifs de développement durable (ODD)** pour l'après-2015 s'appuient sur les bases posées par les OMD – ils cherchent à compléter le travail inachevé des OMD, et à répondre aux nouveaux défis. Ces objectifs visent à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Ces objectifs font partie intégrante du programme de développement des Nations Unies.

Rôles

Les partenaires du développement sont les premiers à promouvoir le redressement et le développement socio-économique. Les OMD coopèrent et coordonnent avec les partenaires nationaux, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires extérieurs pour soutenir la réduction de la pauvreté et le développement économique.

Pays hôte : Le pays hôte assume l'entière responsabilité de son propre développement. Le pays hôte est responsable des plans visant à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté par la mise en œuvre de politiques économiques et sociales spécifiques. Le gouvernement du pays hôte fixe des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté, guidé par les ODD mondiaux et tenant compte des circonstances nationales.

Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux et les Institutions financières internationales (IFI), y compris la Banque mondiale et le FMI : Les pays en situation de post-conflit dépendent des IFI telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour leur soutien au redressement et au développement socio-économique. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) guident le soutien économique et financier. Un pays hôte prépare les DSRP, dans le cadre d'un processus participatif qui implique les acteurs nationaux et les partenaires internationaux du développement.

PNUD : Le PNUD promeut un développement humain durable et inclusif et travaille à la réduction de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

Agences spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies : Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux partenaires extérieurs disposent des ressources et de l'expertise nécessaires à des initiatives à long terme visant à mettre en place des institutions et à renforcer les capacités.

L'UNCT coordonne en son sein et avec la Banque mondiale et le FMI des initiatives parallèles de réduction de la pauvreté.

Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles peuvent être se voir confier par le mandat la tâche de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux partenaires extérieurs, et de coordonner leurs activités, dans le cadre du soutien apporté au gouvernement de l'État hôte.

Les OMP multidimensionnelles se voient rarement confier par le mandat la tâche de promouvoir directement le redressement et le développement socioéconomiques. Elles n'ont pas facilement accès à l'expertise et au financement nécessaires.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident les partenaires de développement dans leur travail :

- Utiliser leur influence auprès des autorités nationales pour encourager les réformes clés
- Utiliser les bons offices du RSSG/HOM et du DSRSG/RC/HC pour aider à mobiliser les fonds des donateurs et l'attention sur les principales priorités de développement

Coordinateur résident des Nations Unies (RC) : Le DSRSG/RC/HC à triple casquette dans les Missions intégrées de maintien de la paix des Nations Unies est le coordinateur résident (RC) des Nations Unies. Le CR coordonne les opérations de développement des Nations Unies dans le pays, en dirigeant l'équipe de pays des Nations Unies et en la reliant à la Mission. Le CR entretient également des relations avec le gouvernement du pays hôte, les donateurs et d'autres partenaires humanitaires et de développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) rassemble les avantages comparatifs de l'équipe de pays des Nations Unies dans un seul document de planification.

Les civils : La composante civile de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies sont responsables de cette tâche.

Composantes militaire et policière de la Mission : elles assurent la sécurité et veillent à ce que tous les partenaires de développement puissent travailler dans un environnement sûr.

Résumé

Les tâches confiées par le mandat sont classées comme suit :

- Activités principales
- Rôles de soutien
- Activités de consolidation de la paix
- Tâches thématiques transversales

Activités principales :

- Supervision ou suivi de l'accord de cessez-le-feu
- Mise en place d'un environnement sûr et stable
- Faciliter le processus politique

Rôles de soutien :

- Les OMP se voient souvent confier par le mandat du Conseil de sécurité la tâche de jouer un rôle de soutien de la manière suivante :
 - Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire
 - Coopérer et coordonner avec les partenaires de la Mission pour soutenir la réduction de la pauvreté et le développement économique

Les principes humanitaires :

- **L'humanité** : S'attaquer à la souffrance humaine où qu'elle se trouve. Les plus vulnérables bénéficient d'une attention particulière : les enfants, les femmes et les personnes âgées. Respecter et protéger la dignité et les droits de toutes les victimes est une responsabilité partagée.
- **Neutralité** : Fournir une aide humanitaire :
 - Sans engagement dans les hostilités
 - Sans prendre parti dans les controverses
- **Impartialité** : Fournir une aide humanitaire sans discrimination. L'origine ethnique, le sexe, la nationalité, les opinions politiques, la race, la religion, la couleur – aucune de ces questions ne compte. Les besoins doivent guider le soulagement de la souffrance et la priorité doit être donnée aux cas de détresse les plus urgents.
- **Indépendance** : L'action humanitaire doit être indépendante. Elle ne s'inscrit dans aucun autre objectif – politique, économique ou militaire.

Evaluation

Notes sur l'utilisation : Vous trouverez ci-dessous un exemple de questions d'évaluation de l'apprentissage pour cette leçon.

L'instructeur peut choisir parmi différents types de questions d'évaluation de l'apprentissage (voir Options). Les types de questions d'évaluation de l'apprentissage sont les suivants :

- 1) Récit
- 2) Remplir les blancs/les phrases
- 3) Vrai ou faux ?
- 4) Questionnaires à choix multiple

Combiner de différentes manières pour la pré-évaluation et la post-évaluation. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les résultats d'apprentissage. Veillez à inclure des questions d'évaluation de l'apprentissage pour chaque résultat d'apprentissage lorsque vous les combinez.

Les trois principales utilisations des questions d'évaluation sont les suivantes : a) poser de manière informelle à l'ensemble du groupe, b) assigner de manière semi-formelle à de petits groupes ou c) donner de manière formelle à des individus pour obtenir des réponses écrites.

Questions d'évaluation pour la leçon 2.1	
Questions	Réponses
Récit <i>Note : Formulez des évaluations du récit sous forme de questions, de demandes ou d'instructions</i>	
1. Nommez les quatre catégories générales des tâches de maintien de la paix de l'ONU confiées par le mandat.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité principale ▪ Rôle de soutien ▪ Activités de consolidation de la paix ▪ Tâches thématiques transversales
2. Quels sont les quatre principes humanitaires ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humanité : S'attaquer à la souffrance humaine où qu'elle se trouve. Les plus vulnérables bénéficient d'une attention particulière : les enfants, les femmes et les personnes âgées. Respecter et protéger la dignité et les droits de toutes les victimes est une responsabilité partagée. ▪ Neutralité : Fournir une aide humanitaire :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sans engagement dans les hostilités ○ Sans prendre parti dans les controverses <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impartialité : Fournir une aide humanitaire sans discrimination. Les besoins doivent guider le soulagement de la souffrance et la priorité doit être donnée aux cas de détresse les plus urgents. ▪ Indépendance : L'action humanitaire ne s'inscrit dans aucun autre objectif – politique, économique ou militaire. <p>Les principes humanitaires contribuent à l'espace humanitaire. Cet environnement neutre est l'espace dans lequel les humanitaires fournissent l'aide, indépendamment de toute action ou influence militaire ou politique.</p>
Remplir les blancs	
<p>3. L'activité principale du maintien de la paix consiste à _____, _____, et à _____.</p>	<p>(a) Superviser et surveiller un cessez-le-feu (b) Fournir un environnement sûr et stable (c) Faciliter le processus politique</p>
<p>4. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies _____ l'assistance humanitaire.</p>	<p>Soutiennent Facilitent</p>
Vrai ou faux ?	
<p>5. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas chef de file en ce qui concerne la promotion du redressement et du développement socioéconomiques.</p>	<p>Faux</p> <p>Ce sont les partenaires au développement qui sont chefs de file.</p> <p>Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas chefs de file. Elles coopèrent et coordonnent les actions en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires nationaux ▪ L'UNCT ▪ Les partenaires extérieurs.

Choix multiple	
<p>6. L'assistance humanitaire est une aide et une action visant à :</p> <p><i>cochez toutes les réponses possibles :</i></p> <p><input type="checkbox"/> (a) maintenir et protéger la dignité humaine</p> <p><input type="checkbox"/> (b) mettre fin au conflit</p> <p><input type="checkbox"/> (c) sauver des vies</p> <p><input type="checkbox"/> (d) atténuer la souffrance</p> <p><input type="checkbox"/> (e) soutenir le gouvernement</p>	<p>S'APPLIQUENT</p> <p>(a) maintenir et protéger la dignité humaine</p> <p>(c) sauver des vies</p> <p>(d) atténuer la souffrance</p> <p>NE S'APPLIQUENT PAS</p> <p>(b) mettre fin au conflit</p> <p>(e) soutenir le gouvernement</p>

Supports de référence

Vous trouverez ci-dessous les documents qui sont a) mentionnés dans cette leçon et b) les lectures obligatoires pour la préparation des instructeurs :

- [Charte des Nations Unies, 1945](#)
- [Principes et lignes directrices des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, également connus sous le nom de Doctrine Capstone, 2008](#)
- Réviser les mandats des Missions de maintien de la paix (voir "Ressources supplémentaires")
- [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix \(HIPPO\) intitulé "Unir nos forces pour la paix : politique, partenariat et population" \(S/2015/446\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies : mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix \(S/2015/682\)](#)
- [Rapport du groupe consultatif d'experts sur l'examen de l'architecture de la consolidation de la paix \(S/2015/490\)](#)
- [Résolution 2086 \(2013\) du Conseil de sécurité sur l'importance d'une approche "multidimensionnelle" du maintien de la paix visant à faciliter la consolidation de la paix et à prévenir la reprise des conflits \(S/RES/2086\)](#)
- [Résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies \(A/RES/46/182\)](#)
- [Résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies \(A/RES/58/114\)](#)
- [Guide de démarrage de Mission du DOMP-DFS à l'intention des chefs de Mission des opérations de maintien de la paix de l'ONU, 2010](#)
- [Manuel du DOMP sur les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix, 2003](#)
- [Politique du DOMP-DFS sur la coordination civilo-militaire dans les Missions intégrées de maintien de la paix des Nations Unies \(UN-CIMIC\), 2010](#)
- [Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile à l'appui des activités humanitaires des Nations Unies dans les situations d'urgence complexes, également connues sous le nom de directives MCDA, 2003](#)
- [Directives de l'OCHA sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, également connues sous le nom de Directives d'Oslo, 2007](#)
- [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#)

Ressources supplémentaires

Informations sur les Nations Unies

Le site web du maintien de la paix des Nations Unies :
<http://www.un.org/en/peacekeeping/>

Résolutions originales du Conseil de sécurité sur les mandats des Missions de maintien de la paix :

<http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/>

(Vous devez connaître l'année de début, le pays et les détails de référence de la résolution pour la Mission que vous souhaitez rechercher. Pour ces informations, identifiez le nom de la Mission à l'aide des liens suivants :

<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/current.shtml>

<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/past.shtml>

Documents des Nations Unies

Les documents des Nations Unies sont disponibles sur :
<http://www.un.org/en/documents/index.html> (Recherche par cote de document, par exemple A/63/100)

Orientation du DOMP et du DFS

Le répertoire de toutes les orientations officielles du DOMP et du DAM est la base de données des politiques et des pratiques : <http://ppdb.un.org> (uniquement accessible depuis le réseau des Nations Unies). Les documents d'orientation officiels sur le maintien de la paix sont également accessibles par l'intermédiaire du Centre de ressources sur le maintien de la paix : <http://research.un.org/en/peacekeeping-community>

Les instructeurs sont encouragés à consulter les dernières directives.

Films sur les Nations Unies

Les films de l'ONU sont disponibles sur YouTube :
<https://www.youtube.com/user/unitednations>

Informations complémentaires

Les formateurs doivent faire savoir aux participants qu'en plus des informations spécifiques à la Mission reçues pendant cette formation, ils doivent également se familiariser avec le dossier d'Information préalable au déploiement (PIP). Le PIP fournit des informations sur la Mission et le contexte local.

Ressources de formation supplémentaires

Le support de formation au maintien de la paix des Nations Unies est disponible sur le site "Peacekeeping Resource Hub" :
<http://research.un.org/en/peacekeeping-community/Training>

Les supports de formation spécialisés (STM) des Nations Unies pour le maintien de la paix comprennent :

Coordination civilo-militaire (CIMIC)